

Liberté Égalité Fraternité

ALERTE DECLENCHEE NIVEAU 1

Zone: 56.14.1 - Bande cotiere Presqu'ile de Rhuys cote ocean - Classement: A - Groupe: 3

Date: 08/10/2025

Observations et commentaires :

Une contamination a été détectée (voir résultat(s) joint(s)) dans l'/les échantillon(s) prélevé(s) le 06/10/2025 dans la zone de production 56.14.1 - Bande cotiere Presqu'ile de Rhuys cote ocean classée A pour le groupe 3.

Les résultats obtenus dépassent la valeur seuil de 230 E. coli / 100 g C.L.I. En conséquence, le dispositif d'alerte REMI (niveau 1) est déclenché.

Résultats d'analyse :

Date de prélèvement	Zone de production			Cognillogo		Nombro
	Nom	Numéro	Nom des points	Coquillage prélevé	N° d'analyse	Nombre d'E.Coli *
06/10/2025	Bande cotiere Presqu'ile de Rhuys cote ocean	56.14.1	062-P-062 - Kerignard	Huître		330
06/10/2025	Bande cotiere Presqu'ile de Rhuys cote ocean	56.14.1	062-P-003 - Pointe de Penvins	Huître		< 18

^{*} Résultat exprimé en nombre d'Escherichia coli / 100 g de Chair et Liquide Intervalvaire

Commentaires:

Suite au déclenchement de cette alerte N1 et dans l'attente des résultats de contrôle, il convient :

- de reporter et/ou restreindre la récolte des coquillages dans la ou les zones concernées,
- de bloquer et stocker en bassin les coquillages concernés depuis la date du prélèvement déclencheur (pour ceux encore présents au sein des établissements). Le transfert reste possible soit vers un établissement de purification agréé (avec mise en place d'une purification adaptée à la contamination), soit vers un établissement de transformation agréé (pour subir un traitement thermique approprié). Il est rappelé que pour les transferts entre établissements, les coquillages doivent être accompagnés d'un document d'enregistrement dûment renseigné,
- d'informer de la pré-alerte les établissements destinataires de ces lots de coquillages (mention spécifique à renseigner sur le document d'enregistrement),

• de suivre ces recommandations jusqu'au bulletin de levée de la pré-alerte N1

Contact

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER MORBIHAN (DDTM)